

LES FRAIS DES PLACEMENTS FINANCIERS



Avant de souscrire un placement financier (actions, obligations, fonds et sicav...), il est important de connaître les frais du produit. Ces frais varient d'un intermédiaire financier à un autre et peuvent avoir un impact non négligeable sur le rendement du placement.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les placements financiers (actions, obligations, fonds, sicav, etc.), qu'ils soient placés sur un compte-titres, un plan d'épargne en actions (PEA) ou une assurance-vie, supportent différents frais.

Les investisseurs qui achètent des actions en direct règlent des frais à chaque ordre d'achat ou de vente, ainsi que des droits de garde annuels. Les détenteurs de fonds et sicav, eux, s'acquittent de droits d'entrée à chaque investissement et de « frais courants », incluant notamment les frais de gestion annuels.

Si ces fonds sont souscrits au sein d'un contrat d'assurance-vie, les épargnants règlent en plus les frais de gestion annuels du contrat. De plus, ils doivent s'acquitter de frais d'arbitrage s'ils font passer leur épargne d'un support à l'autre.

Ces frais cumulés peuvent parfois représenter 3 à 4 % de l'épargne placée !



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Consultez la brochure tarifaire sur le site de la banque ou du courtier, ainsi que la documentation du produit (notice d'information, document d'informations clés, etc.). Vous y trouverez des informations sur les frais appliqués à l'entrée, chaque année, lors de chaque opération (achat, vente, arbitrage), à la sortie.
- Demandez à votre conseiller si le niveau des frais peut évoluer pendant la durée du placement, et si oui, comment.
- Vérifiez si le taux de rendement annoncé s'entend frais compris ou non.
- Regardez si les frais sont négociables et faites jouer la concurrence.
- Ne souscrivez jamais un placement sans en connaître les frais.



LES POINTS À SURVEILLER

- Méfiez-vous de l'empilement des frais dans certains placements (notamment en assurance-vie).
- Fuyez les frais « précomptés », c'est-à-dire les frais des années à venir qui sont prélevés en une seule fois à la souscription (notamment en assurance-vie). Ils sont très pénalisants pour le rendement.
- Gardez à l'esprit que les frais prélevés chaque année ont plus d'impact sur le rendement que les frais prélevés au départ.



En partenariat avec



• UN GUIDE POUR S'INFORMER SUR LES FRAIS DES PLACEMENTS

Pour vous aider à y voir plus clair sur les frais des différents placements financiers, consultez le guide de l'AMF sur son site internet « [S'informer sur les frais des placements financiers](#) ».

• ESTIMER LE POIDS DES FRAIS

Pour estimer le poids des frais sur vos placements, utilisez les calculateurs financiers de l'AMF « [Calculer le vrai rendement d'un placement](#) » et « [Estimer vos frais de bourse](#) ».